



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 17 du 22 juillet 2025

Stade phénologique et météo : le stade de véraison est désormais visible sur la majorité des cépages.

Protection phytosanitaire : fin des traitements en vue dans un vignoble globalement sain. Attaques de mildiou possibles sur les chapeaux, sans gravité. Traitement « barrage » à réaliser si besoin contre l'oïdium.

VV20 : plateforme ouverte pour diviser puis attribuer les acquits.

Plateforme analyse résidus dans les vins : nouvelle organisation pour l'envoi des analyses.

Azote foliaire : bonne période pour l'analyse du N assimilable et corrections si nécessaire.

Semis couverts temporaires : à prévoir en août pour une meilleure biomasse.

Limites de Cuivre métal annuelles : rappel des limites de Cuivre selon les modes de production et les mesures choisies.

Stade phénologique et météo

Dans les secteurs touchés par les précipitations ou irrigués, les conditions météo sont très favorables à l'avancement de la phénologie. Les secteurs en stress hydriques peuvent montrer une phénologie ralentie voir des blocages d'avancement. On se situe actuellement en moyenne au début de la véraison.

NB : attention, selon l'article 17 du règlement sur les vins vaudois, l'arrosage de vignes dont le raisin est destiné à produire du vin AOC est interdit au-delà de la véraison.



Figure 1: Jeunes vignes avec symptômes de stress hydrique. Source: Proconseil, 07/2025.

L	M	N
		
Fermeture de la grappe	Véraison	Maturité
Les baies atteignent une taille suffisante pour se toucher.	Les baies s'éclaircissent pour le raisin blanc ou se colorent pour le raisin rouge.	Les baies sont prêtes pour la récolte car elles ont atteint leurs maturités.

Précipitations et températures moyennes du 10 au 21 juillet 2025. Réseau de stations Agrometeo.

Région (nb de stations)	Pluies (mm)	Temp. Moy. (°C)
La Côte (8)	22 à 39	21.5
Lavaux (6)	36 à 54	21.6
Chablais (5)	37 à 56	21.5
Orbe-Bonvillars (4)	32 à 46	20.6
Vully (1)	43	21.0

Pendant les 10 derniers jours, sur les 24 stations du canton suivies, les sommes de précipitations varient du simple au double entre, par exemple, 22.3 mm à Etoy et 56.4 mm à Villeneuve. Certaines parcelles souffrent de stress hydrique marqué.

Un temps changeant est prévu ces prochains jours, avec une succession d'averses de mercredi soir à samedi et un temps orageux jeudi. Les températures ne devraient pas dépasser les 23°C cette semaine et remonter la semaine prochaine, qui s'annonce ensoleillée.

Il peut être nécessaire de dégrapper les jeunes vignes concernées pour assurer la pérennité des ceps. Une régulation de charge plus stricte est également à réfléchir dans les parcelles les plus séchées sans possibilité d'irrigation.

Protection phytosanitaire

Observations :

- Stade véraison entamé ou en approche, baisse de la sensibilité des organes aux nouvelles contaminations (oïdium/mildiou)
- Jeunes feuilles (chapeau) et agrets peuvent être sensibles aux attaques de ces maladies cryptogamiques mais sans incidence sur la récolte.
- Peu de symptômes observés (mildiou ou oïdium), même sur les témoins qui sont, en général à cette époque, totalement ravagés.
- Une attention particulière pour l'oïdium est encore de mise dans les cépages les plus sensibles ainsi que dans les zones où la pression a montré des symptômes préalables. Il est possible que l'inoculum continue sa propagation sur les rafles, ce qui est particulièrement dommageable sur les cépages avec macération en grappes entières.

Stratégie :

- Dans les parcelles saines, un dernier traitement peut être envisagé cette semaine.
- Dans les parcelles à symptômes, réalisez un traitement de barrage si ce sont des symptômes d'oïdium et dans tous les cas, poursuivez la protection jusqu'à la fin de la véraison.

VV20

Les acquits pour la vendange 2025 sont désormais disponibles en ligne dans l'application VV20 pour les exploitants ayant validé leur registre des vignes. Pour accéder au système, nous vous rappelons que vous devez vous connecter avec votre identifiant et mot de passe Agate via l'adresse URL <https://vv20.acorda.ch/>

Pour toute question, vous pouvez contacter Gilles Andrey du service Economie Vitivinicole du canton (021 557 92 68 ; info.viti@vd.ch).

Plateforme « Résidus dans les vins »

Depuis 2018, VITISWISS coordonne une plate-forme de suivi des résidus de produits phytosanitaires dans les vins suisses. Elle permet aux producteurs d'analyser leurs vins de manière **confidentielle, standardisée et centralisée**, tout en limitant les coûts. L'objectif est de garantir la qualité des vins, de suivre l'évolution des résidus et de contribuer à la réduction de leur présence.

Nouveauté dès août 2025 : la logistique est désormais assurée par le **laboratoire de l'Office cantonal de la vigne et du vin du Valais**. Les prélèvements auront lieu chaque trimestre : 15 août, 15 novembre, 15 février et 15

mai. Envoi des échantillons avant ces dates, avec le formulaire disponible sur vitiswiss.ch.

Tarifs :

Label VINATURA : CHF 295.– (1re analyse gratuite)

Membres VITISWISS : CHF 340.–

Non-membres : CHF 385.–

Une fiche accompagne les résultats avec seuils légaux, produits problématiques et conseils de réduction.

Azote foliaire

Dans le cas de vignes carencées en azote et dont la fermentescibilité des moûts peut être remise en cause (spécialement pour les cépages blancs), des alternatives agronomiques, évitant le recours aux intrants existents. La limitation de la concurrence générée par l'enherbement permet en effet souvent d'augmenter significativement les indices de formol dans les moûts.

L'efficacité de ces interventions est intimement liée aux conditions météorologiques durant la maturation.

Si des carences persistent malgré l'optimisation de l'itinéraire technique, la pulvérisation d'urée sur le feuillage à la véraison permet également d'augmenter la concentration en azote assimilable dans les moûts comme le montre la figure ci-dessous issue d'une publication Agroscope.

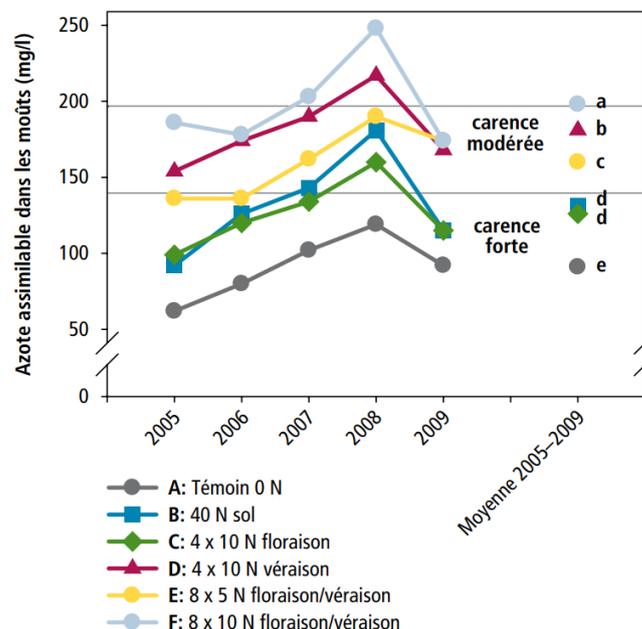


Figure 2: Essai de fumure azotée à Changins. Azote assimilable dans les moûts, 2005-2009 et moyenne des cinq années. [Accès à la publication complète, 2015, JL Spring](#)

Viticulture biologique

Les solutions en apport foliaire en viticulture biologique sont très limitées et ont montré peu d'efficacité jusqu'à présent. Le travail du sol est un levier plus intéressant à actionner.

La période est propice pour analyser l'azote assimilable des baies car elle est fortement corrélée à celui retrouvé aux vendanges. Agroscope a produit une importante base de données dans le cadre d'un suivi de maturation sur une période de 24 ans (1997–2020) dans trois vignobles de référence en Suisse (Nyon, Pully et Leytron) : l'institut confirme la corrélation entre les concentrations en azote des raisins à la véraison et à la récolte pour les cépages Chasselas, Gamay et Pinot noir.

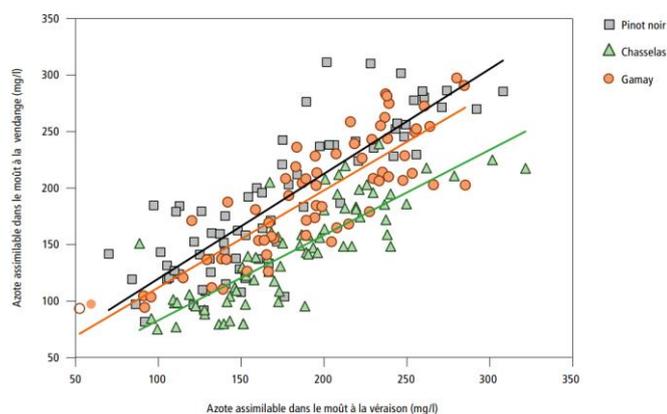


Figure 3: Corrélation entre les concentrations en azote assimilable de raisins de trois cépages prélevés à la véraison et à la vendange (1997-2020). [Accès à la publication complète Agroscope, 2023, T. Verdenal](#)



Point CENO : La production de composés aromatiques, notamment les esters, pendant la FA est proportionnelle à la concentration initiale en azote assimilable du moût. L'apport d'azote en cours de vinification ne permet pas de palier un déficit initial pour la production d'arômes issus d'esters.

Semis estivaux

Les diverses expériences de semis dans le vignoble désignent la fin de la partie estivale comme le moment le plus propice pour la réussite du semis. Cette affirmation n'étant valable que si les conditions météorologiques qui suivent le semis sont suffisamment pourvues en eau pour assurer la germination des graines.

Espèces basses

Le semis d'espèces « basses » peut permettre d'optimiser les travaux d'entretien du sol durant les années successives. Ces espèces peuvent s'implanter dans l'interrang ou dans le cavaillon selon les objectifs choisis. Les différentes espèces qui pourraient être implantées ne sont pas toutes semblables vis-à-vis de la

consommation en eau durant la saison. Le brome des toits ou l'orpin blanc seront probablement parmi les espèces les moins concurrentielles durant l'été.



Figure 4: développement de brome des toits en tout début de saison sur les talus de vignes en terrasses.



Pour rappel, une mesure d'aide à la mise en place d'enherbement sous le rang de vigne, avec certaines espèces éligibles, existe dans le Plan Phyto Vaudois depuis 2024. Son montant varie selon l'écartement des rangs (CHF 1'000.- ou 1'500.- par hectare). Davantage d'informations sont disponibles sur la [page dédiée](#). L'inscription à cette mesure est à réaliser en mars, lors du recensement.

Pour en savoir plus sur les différentes espèces et pratiques, un [guide des solutions sans herbicide pour la gestion des vignes en pente](#), rédigé par Proconseil, est disponible en ligne sur le site de VITIplus. [Une fiche technique pour le semis et son implantation dans le cavaillon](#) est également disponible depuis février.

Couverts temporaires

Là aussi, la période optimale pour effectuer des semis de couverts végétaux temporaires (ou engrais verts) dans vos parcelles approche (courant août-septembre). Cette technique peut se révéler intéressante pour limiter la concurrence de l'enherbement au printemps prochain grâce au paillage formé suite à leur destruction par roulage. Selon les espèces implantées, ces couverts permettent également d'apporter des éléments nutritifs (l'azote est généralement recherché) et de la matière organique.



Figure 5: luzerne lupuline. Introduite dans les mélanges, cette légumineuse qui se développe facilement peut apporter de l'azote grâce à sa capacité à fixer l'azote atmosphérique dans ses nodosités racinaires.

Si les mélanges contiennent une ou plusieurs espèces « relais », c'est-à-dire des espèces pluriannuelles ou pérennes, comme par exemple le trèfle incarnat, ils deviennent également utiles pour orienter la composition du futur couvert en encourageant l'implantation d'espèces particulièrement recherchées dans les parcelles.



Figure 6: exemple de couvert temporaire riche en trèfle incarnat et phacélie, particulièrement appréciée des pollinisateurs.

Des mélanges sont disponibles sur le marché et peuvent être implantés en semis direct ou après un travail du sol. Le semis direct est déconseillé dans un enherbement permanent en place depuis plusieurs années, car il gênera la bonne levée du semis.

Exemple du mélange UFA Viti Fit automne :

Composition du mélange	
Chou de chine	Crucifère
Seigle	Graminée
Pois d'automne	Légumineuse
Trèfle incarnat	Légumineuse
Féverolle	Légumineuse

Ces semis sont autorisés dans les parcelles inscrites en surfaces de promotion de la biodiversité (ou surfaces de compensation écologique) du vignoble, les SVBN. Elles sont également compatibles avec la contribution fédérale au système de production « couverture appropriée du sol ».

En cas de travail préparatoire du sol en amont du semis, il est préférable de travailler de façon superficielle (5 cm maximum) afin de détruire l'enherbement en place et ses racines, tout en limitant les impacts négatifs sur la structure du sol.



Pour en savoir plus sur les caractéristiques des principales espèces utilisées pour ces couverts, consultez les [fiches pratiques](#) élaborées par la maison des vins de Gaillac, l'IFV et la chambre d'agriculture du Tarn.

Agenda

Séances estivales VITiplus (RAPPEL) :

Les dates des séances d'été sont arrêtées, au programme :

22 juillet, 19h30, Aigle : soirée "pulvé by night".
Démonstration de qualité d'application de différents appareils avec grillades en parallèle. Inscription au 021 614 24 31.

7 août, 14h00, Rivaz : bilan carbone et matière organique. Rappel de la méthode de calcul et problématique du stockage de carbone dans le sol.

SUR DEMANDE : ateliers analyse et réglages qualité de pulvérisation sur demande (à partir de 3 producteurs).

Des séances spontanées sont également proposées via WhatsApp afin de réaliser de courtes visites techniques ou démonstrations selon les opportunités. Rejoignez les groupes :



➔ Scannez le QR

➔ Rejoignez les groupes :

○ Général

○ Groupe de votre région

Cours de formation continue :

4 septembre, 8h45, Chexbres : Ma cave passe en bio, qu'est-ce qui change ? Intervenante : **Julie FUCHS, CHANGINS**

Une demi-journée de formation est prévue pour éclairer les modifications qui adviennent à la cave, lorsqu'on débute une reconversion au bio, que ce soit au niveau des pratiques, des intrants et des points d'attention.

Plus d'infos et inscriptions sur le site de Prométerre, rubrique AGENDA ou [directement ici](#).

Limites de CUIVRE métal

Dans les différents modes de productions et programmes de mesures, des limites d'utilisation de Cuivre métal existent. Voici un rappel de ces limites.

 Proconseil <small>Une filiale de Prométerre</small>	Détails	Moyenne annuelle	Quantité max. annuelle
PER	Cas général		4 kg/ha/an
VITI^{plus} (certificat VITISWISS)	Cas général		3 kg/ha/an
	Parcelle sans intrant de synthèse	Idem OBio	Idem OBio
Contributions fédérales au Système de Production (CSP)	Mesure parcellaire : « <i>tous intrants bio</i> »	NB: Pas de moyenne sur plusieurs années	4 kg/ha/an
	Mesure parcellaire : «après stade plomb de chasse: <i>protection bio</i> »	NB: Pas de moyenne sur plusieurs années	1.5 kg/ha/an
Plan phyto vaudois	Mesure parcellaire : «après stade plomb de chasse: <i>protection bio</i> »	NB: Pas de moyenne sur plusieurs années	Idem PER
Bio (ordonnance fédérale OBio)		4 kg/ha/an (max. 20 kg/ha sur 5 ans)	6 kg/ha/an
BioSuisse («Bourgeon»)		3 kg/ha/an (max. 15 kg/ha sur 5 ans) Moyenne pour l'exploitation	4 kg/ha/an*
Demeter		3 kg/ha/an (max. 15 kg/ha sur 5 ans)	4 kg/ha/an

*Exception possible par parcelle jusqu'à 6kg/ha/an, avec annonce obligatoire à l'organisme de contrôle. Obligation de respecter la moyenne pluriannuelle.

Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.